

Décret présidentiel du 9 Joumada Ethania 1419  
correspondant au 30 septembre 1998  
portant acquisition de la nationalité  
algérienne (rectificatif).

J.O. n° 74 du 14 Joumada Ethania 1419  
correspondant au 5 octobre 1998

Page 11, 1ère colonne, 1ère ligne.

Au lieu de : "le 25 avril".

Lire : "le 23 avril".

(Le reste sans changement).

Décret présidentiel du 8 Chaoual 1419  
correspondant au 25 janvier 1999 portant  
acquisition de la nationalité algérienne  
(rectificatif).

J.O. n° 05 du 10 Chaoual 1419  
correspondant au 27 janvier 1999

Page 7, 2ème colonne, ligne 44.

Au lieu de : "né en 1970".

Lire : "né le 6 août 1970".

(Le reste sans changement).

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 5 Dhou El Kaada 1419 correspondant  
au 21 février 1999 portant création et  
composition de la commission des œuvres  
sociales de l'administration centrale de la  
direction générale des impôts.

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 78-12 du 5 août 1978 relative au statut  
général du travailleur, notamment ses articles 180 à 186 ;

Vu la loi n° 83-16 du 2 juillet 1983 portant création du  
fonds national de péréquation des œuvres sociales ;

Vu le décret n° 82-179 du 15 mai 1982, modifié et  
complété, fixant le contenu et le mode de financement des  
œuvres sociales ;

Vu le décret n° 82-303 du 11 septembre 1982 relatif à la  
gestion des œuvres sociales, notamment son article 21 ;

**Arrête :**

Article 1er. — Il est créé auprès de l'administration  
centrale de la direction générale des impôts, conformément  
au décret n° 82-303 du 11 septembre 1982 susvisé, une  
commission des œuvres sociales.

Art. 2. — La commission est composée de sept (7)  
membres titulaires suivants :

M. Abdelkader Bensadi ;  
Mme Djamilia Safsaf ;  
M. Améziane Ammar ;  
M. Abdelkrim Harrache ;  
M. Mohamed Akboudj ;  
M. Farid Bouaddis ;  
M. Mohamed Dorbane ;

et de trois (3) membres suppléants :

M. Mahfoud Khelassi ;  
Mme Samia Ould Taleb ;  
M. Redouane Yacoub .

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel*  
de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Dhou El Kaada 1419 correspondant au  
21 février 1999.

P. le ministre des finances  
et par délégation,

*Le directeur général des impôts,*  
Abderrezak NAILI DOUAOUDA.